

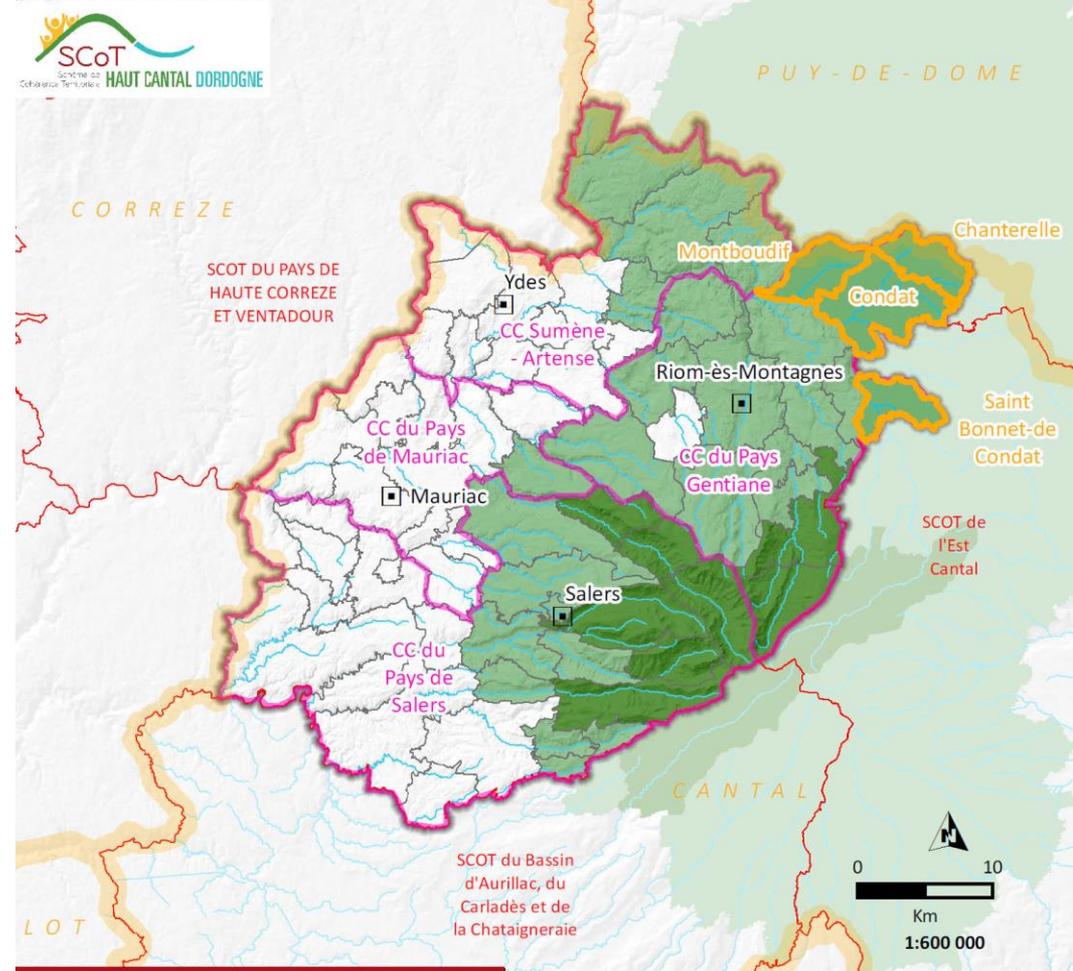


Présentation des premiers objectifs du PADD

Séance plénière - 3 décembre 2018

Le territoire du SCoT c'est :

- 4 communautés de communes,
- 29 737 habitants,
- 67 communes, dont 58 de moins de 1000 habitants,
- 4 communes qui rejoignent le Pays Gentiane à partir du 01/01/2019
- Un bassin de vie cohérent et l'occasion, avec le SCoT, de dépasser les logiques administratives actuelles.



Territoire du SCoT Haut-Cantal Dordogne

-  Départements
-  Communauté de commune
-  SCoT
-  Communes
-  Cours d'eau
-  Grand site du Puy Mary
-  Parc Naturel Régional des volcans d'Auvergne

Août 2017 : Ateliers territoriaux dans les C.C.

**Octobre 2017 : Atelier d'émergence
Réunion de cadrage avec les services de l'Etat**

Décembre 2017 : Ateliers thématiques diagnostic

Début 2018 : Terrain, portraits d'habitants, recensement des pôles commerciaux et économiques

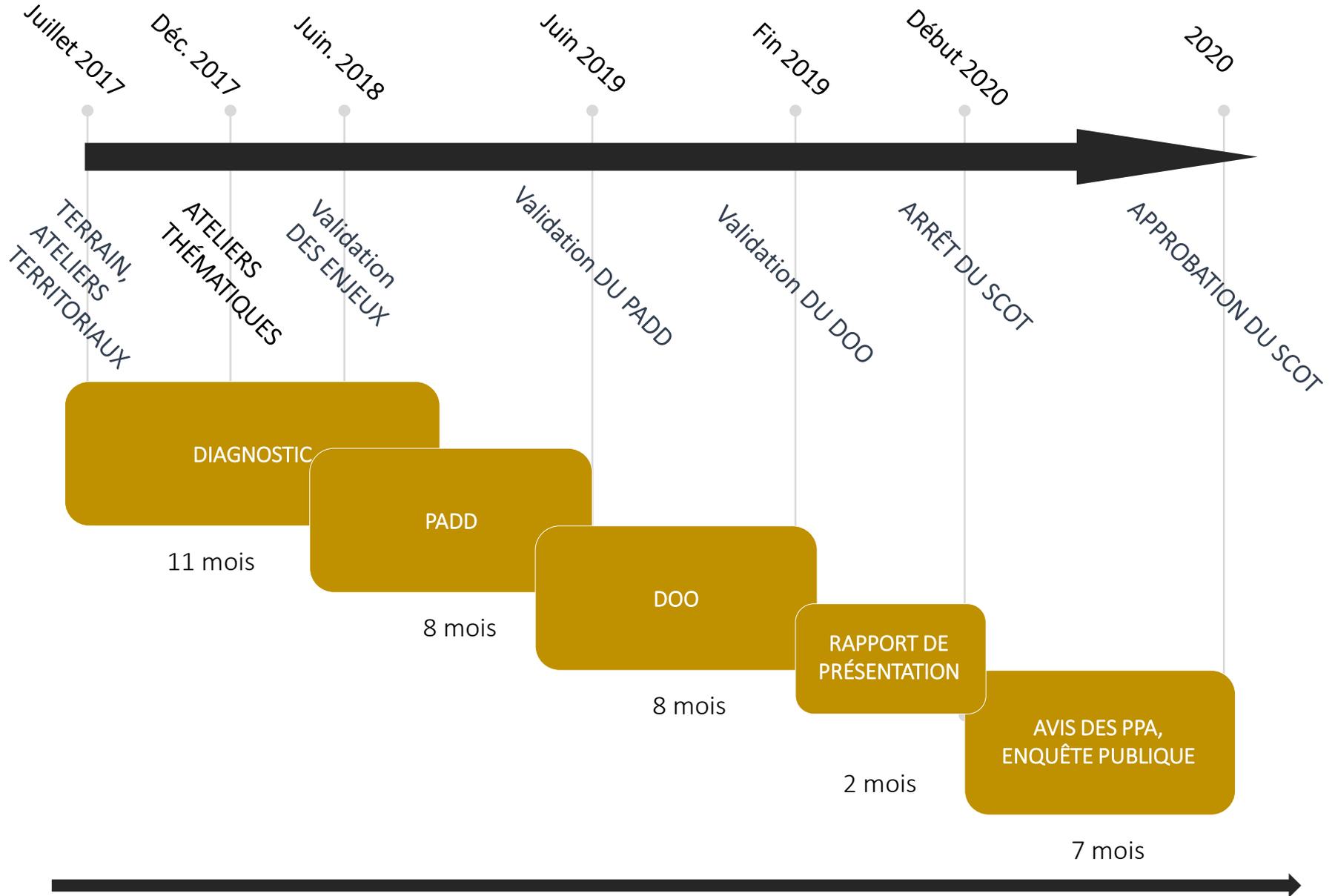
Mai à septembre 2018 : Présentation des enjeux du diagnostic au comité syndical, aux personnes publiques associées, en réunion plénière, diffusion du diagnostic dans toutes les communes.

27 septembre 2018 : Ateliers *in situ*

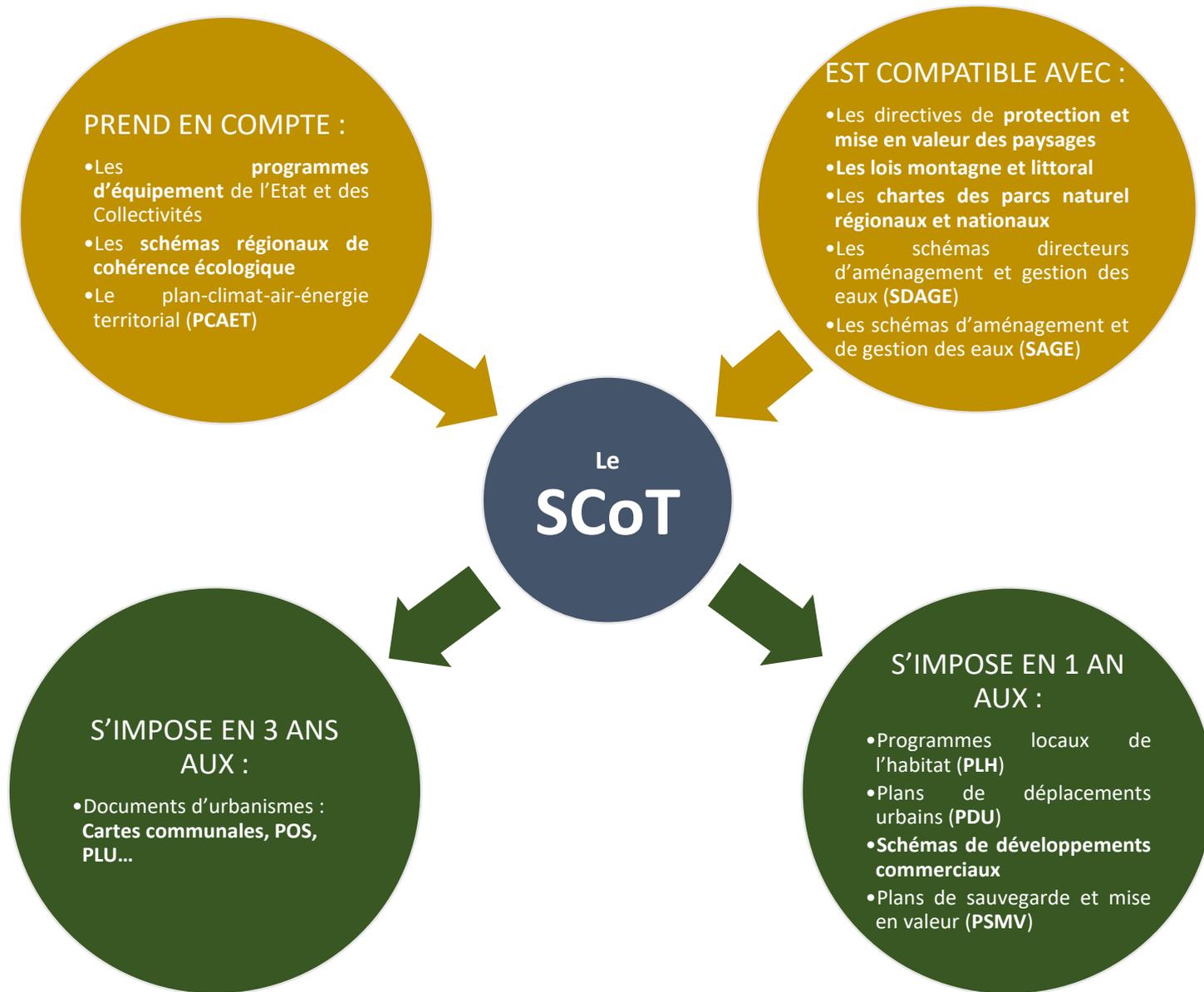
10 octobre 2018 : Atelier loi littoral à Lanobre et Beaulieu

11 et 12 octobre 2018 : Ateliers thématiques PADD

Calendrier



Un document « intégrateur et simplificateur »



Agriculture

- Préserver le foncier agricole
- Préserver des espaces agricoles fonctionnels et pérennes pour les exploitations (réciprocité d'usages, gestion des franges urbaines, mitage)
- Compenser l'impact sur les espaces et l'économie agricoles
- Accompagner l'économie agricole dans son développement, sa diversification et sa mutation

Vers un SCoT repensé...

L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE au cœur des enjeux

Urbanisme

- Implantation des équipements structurants,
- Accueillir les nouveaux habitants là où les conditions d'accueil sont favorables,
- Offrir des logements adaptés à la diversité des besoins et attentes,
- Veiller à l'intégration villageoise et architecturale des lotissements...

Economie

- Définition d'une stratégie économique pour les ZA
- Pérenniser et conforter les commerces de proximité en encadrant le développement du commerce « périphérique ».

...et adapté au contexte rural et montagnard

Paysage

- Générer une approche qualitative et territorialisée de l'urbanisme : règles de qualité urbaine, architecturale et d'intégration paysagère de tous les aménagements (entrées de ville, nouveaux lotissements, ZA, bâtiments agricoles, grands projets ENR ou UTN...)

Le PADD doit fixer des objectifs en matière :

- d'urbanisme,
- de logement,
- des transports et des déplacements (avec une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement),
- d'implantation commerciale,
- d'équipements structurants,
- de développement économique, touristique et culturel,
- de développement des communications électroniques,
- de qualité paysagère,
- de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles,
- de lutte contre l'étalement urbain,
- de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Axe 1 : Structurer le territoire autour d'une armature territoriale

- Renforcer l'armature territoriale
- Scénario démographique
- Équipements, services et numérique

Axe 2 : Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources

- Paysage
- Biodiversité
- Energie
- Eau

Axe 3 : Accompagner les activités identitaires et structurantes

- Activités agricoles
- Forêt
- Maîtriser la consommation foncière

Axe 4 : Revitaliser les centralités

- Urbanisme
- Habitat
- Mobilités

Axe 5 : Se donner les moyens d'une attractivité économique

- Economie
- Commerce
- Tourisme

- **Présentation d'un objectif PADD discuté en atelier**

DOO : Italique



*DOO : possibilité d'écriture du document
d'orientation et d'objectifs discutée en atelier*

- **Orange**



Proposition d'objectif non validé/discuté en atelier

Orange



*DOO : présentation d'orientation du document
d'orientation et d'objectifs
non validée en atelier*

AXE 1 : Structurer le territoire

- Renforcer l'armature territoriale
- Scénario de croissance démographique
- Equipements et numérique



- **Renforcer les polarités principales et secondaires du territoire qui desservent l'ensemble des territoires ruraux**

Les objectifs partagés lors de l'atelier :

- **Affirmer le rôle majeur de Mauriac** (sous-préfecture, hôpital, lycée...),
- **Affirmer le pôle secondaire de Riom-ès-Montagnes,**
- **Affirmer des pôles-relais** de leurs territoires ruraux voisins : Ydes, Saint-Martin-Valmeroux, Saint-Cernin, Pleaux et Condat (reprise diagnostic SCoT Est Cantal),
- **Affirmer des pôles touristiques majeurs** (Puy Mary, Salers).

- **Renforcer les polarités principales et secondaires du territoire qui desservent l'ensemble des territoires ruraux**

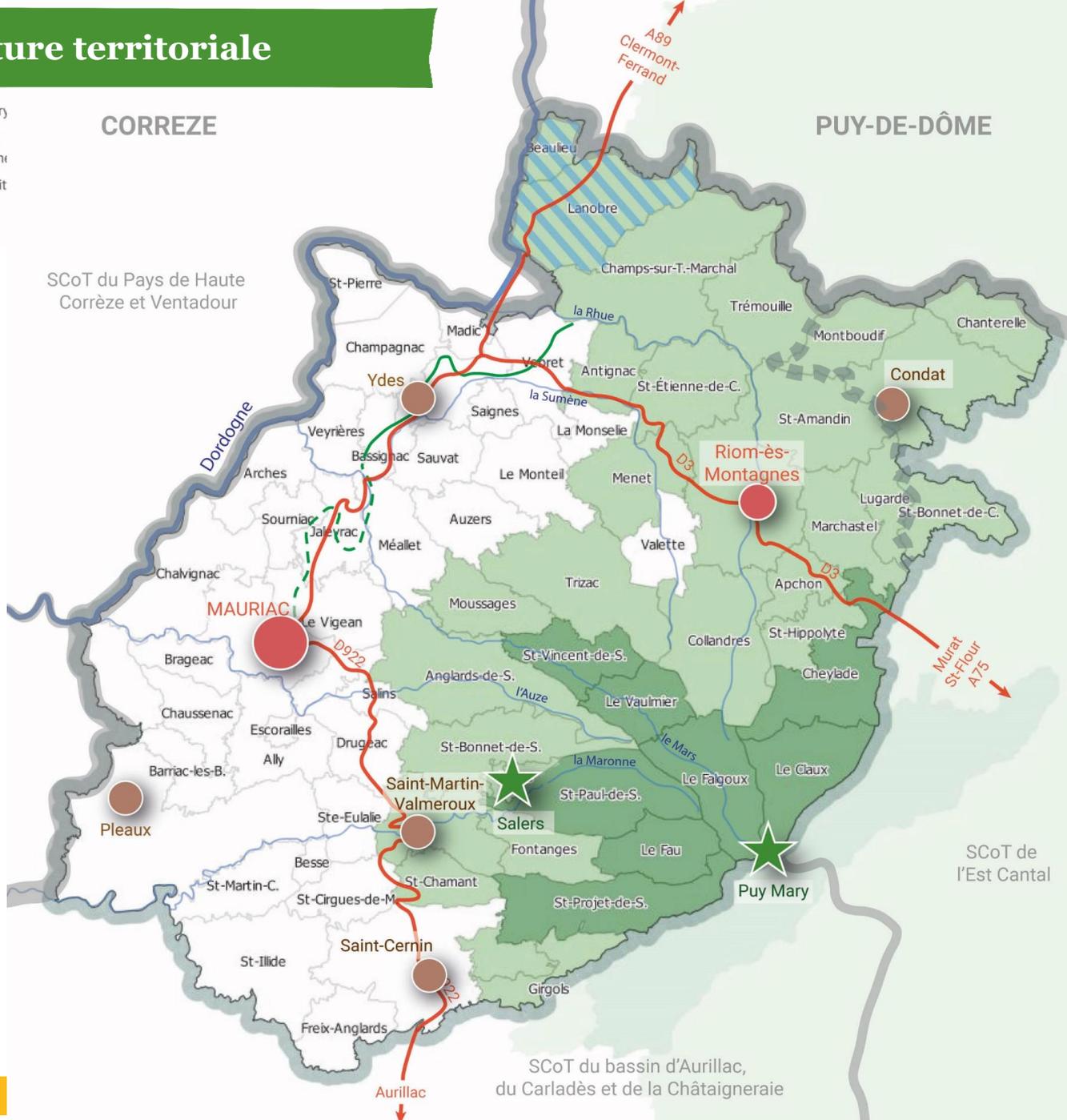
Les objectifs discutés lors de l'atelier :

- **Ne pas multiplier les pôles-relais, lorsque ceux-ci sont à proximité d'autres polarités du territoire ou extérieures,**
- **Affirmer un/des pôles pour les planèzes/hautes vallées ?**
- **Ne pas distinguer de territoires périurbains (d'Aurillac, de Bort),**
- **Affirmer des pôles touristiques secondaires (sur quels critères et avec quels objectifs ?)**

Armature territoriale

- POLE PRINCIPAL
- Pôle secondaire
- Pôle relais
- ★ Pôle touristique

- Grand site du Puy Mary
- Parc naturel Régional des volcans d'Auvergne
- Application de la loi Lit



→ Assurer une croissance démographique sur l'ensemble du territoire

- **Affirmer (afficher) la volonté de générer une croissance positive sur l'ensemble du territoire**, avec un projet global d'attractivité territoriale

 *DOO : pas d'objectif démographique, mais un scénario à définir qui permettra de décliner les orientations du SCoT (logements, consommation foncière)*

- **Renforcer l'accueil sur les pôles du territoire**, afin de conforter les services et  équipements offerts à l'ensemble de la population

DOO : définir une clef de répartition de l'accueil démographique / production de logements / consommation foncière au sein de l'armature territoriale

→ Améliorer l'accès aux équipements

 Localiser / définir la localisation de grands équipements, en lien avec l'armature territoriale

- *DOO : le SCoT peut définir des réserves foncières*

 Prendre en compte dans les projets d'urbanisation la desserte numérique existante ou projetée

- *DOO : en fonction d'un seuil de taille à définir ?*

- **Encourager les pratiques numériques : télémédecine, télétravail, télé-éducation**

AXE 2 : Préserver et mettre en valeur le territoire et ses ressources

- Paysage
- Biodiversité
- Energie
- Eau



→ Préserver la qualité paysagère et architecturale

- **Limiter la banalisation des paysages** (lotissements standardisés...).
- **Harmoniser l'approche paysagère** (faciliter l'interprétation de l'ABF), en faisant des « contraintes* » des atouts d'attractivité territoriale.

*DOO : élargir certaines dispositions de la charte du PNR VA sur le territoire SCoT ;
définir des secteurs à haute valeur paysagère/patrimoniale ;*

 *établir un cahier des charges de recensement des atouts paysagers.*

- **Limiter la fermeture des paysages** de hautes vallées

 *DOO : encourager les démarches collectives et expérimentales (ex. associations foncières pastorales...)*

* Monuments historiques, Grand site du Puy Mary, PNR, ZPPAUP, plus beaux villages de France, cités de caractère ...

→ Protéger la biodiversité et maintenir les continuités écologiques

- **Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques** en cohérence avec le maintien des activités agricoles et forestières et en laissant la possibilité aux communes situées entièrement en réservoir de biodiversité de se développer.

DOO : Préciser localement les contours/spécificités des réservoirs de biodiversité et



corridors écologiques. Améliorer les continuités pour le passage de la trame verte d'une rive à l'autre de la Dordogne.

- **Ne pas altérer les fonctionnalités des tourbières et autres zones humides** (réserves d'eau et régulation de crues, réservoirs de biodiversité).

DOO : étudier les caractéristiques des secteurs potentiels de développement (réaliser des inventaires de biodiversité et de présence de zones humides sur les secteurs de développement).

- **Adapter l'outil « nature en ville » aux réalités du territoire.**

DOO : amélioration des continuités écologiques (traversées de cours d'eau), traitement des interfaces entre zones urbaines et espaces agro-naturels.

→ Valoriser le potentiel d'énergies renouvelables sans dénaturer le territoire et ses paysages

- Encadrer strictement le grand éolien

DOO : critères d'acceptabilité paysagère (ex. PNR)

- Encadrer strictement le photovoltaïque au sol

DOO : donner la priorité aux espaces en artificialisés en friche, interdire sur les

 *espaces valorisables par l'agriculture et l'économie, sur les espaces naturels*

- Encourager la valorisation de la biomasse

DOO : demander d'étudier localement le potentiel biomasse (apports, réseaux, consommateurs) et sa mise en valeur

- Encourager la production sur bâtiments

DOO : demander, en fonction de la taille une étude / une production ENR, s'assurer que la production ne devienne pas la justification du bâtiment

→ Protéger la ressource en eau

- Sécuriser la ressource AEP dans un contexte de changement climatique

DOO : définir débits maxi prélevables sur captages, trouver des ressources nouvelles, développer des réserves d'eau pour les besoins agricoles, économiques et résidentiels.

- Limiter les différentes pressions sur la ressource en eau

 *DOO : limiter la pression piscicole, adéquation système d'assainissement/rejet dans le milieu récepteur, sécuriser les périmètres de protection de captages.*

- Contrer les dynamiques défavorables localement à la ressource

DOO : contrer l'accélération du flux vers l'aval (aménagement, drainage, calibrage, suppression des haies, disparition des zones humides), limiter la progression de la forêt (hausse des besoins en eau).



AXE 3 : Accompagner les activités identitaires et structurantes

- Activités agricoles
- Forêt
- Maîtriser la consommation foncière



→ Donner de la lisibilité aux activités agricoles et les rendre plus attractives

- Garantir la lisibilité du foncier agricole à long terme et stopper le mitage des espaces agricoles :

DOO : Diagnostic agricole local lors de l'élaboration/révision des documents locaux d'urbanisme, repérer les hameaux à vocation agricole,



- Générer des réserves foncières et une politique de reprise/installation via les outils de préemption et de compensation foncière.

→ Valoriser durablement la forêt

- **Préserver et valoriser la forêt** au regard de ses multiples fonctions* et dans une optique de meilleure résilience face au changement climatique

DOO : recommander la gestion en futaie irrégulière, replanter des espèces végétales mixtes dans le cadre des replantations après coupe, interdire plantations de résineux à l'endroit des ripisylves, regrouper les chantiers forestiers en vue de minimiser les impacts des travaux,



diagnostic forestier dans les PLU visant à mettre en place / appliquer la réglementation des boisements suivant les enjeux locaux.

- **Valoriser les espaces d'interface agriculture/forêt sur les secteurs les plus pentus.**

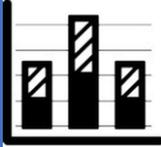


DOO : en fonction des possibilités (pente), flécher vers un zonage en N (forêt) pour accélérer l'exploitation forestière /ou engager des démarches de reconquête agropastorale.

* paysagère, protection physique, biodiversité, zones humides, captages en eau potable, cours d'eau, accueil du public, stockage de carbone, sylviculture et bois-énergie.

→ Maîtrise de la consommation foncière

- Affirmer un objectif général de sobriété foncière
- Avoir un traitement surtout qualitatif et différencié pour :

Type / Traitement	Quantitatif 	Qualitatif 
Habitat et équipements / bâtiments liés	✓ <i>Méthode et objectifs à définir</i>	✓ Cf volet habitat
Production énergie au sol	✗	✓ Cf volet énergie
Bâtiments économiques	✓ <i>Objectifs à définir</i>	✓ Cf volet économie
Bâtiments commerciaux	✗	✓ Cf volet commerce
Bâtiments agricoles	✗	✓ Cf volet agricole

→ Maîtriser la consommation foncière :

Donner la priorité au réinvestissement des centres-bourgs et centres-villages

1- Donner la priorité à :

- La résorption des logements vacants
- L'utilisation des dents creuses



2- Encourager et encadrer :

- Le renouvellement du parc
- La densification du parc
- Le changement de destination



3- En complément, encadrer la consommation de terres agricoles ou naturelles :

- Privilégier les extensions greffées et compactes
- Avoir un regard qualitatif sur le type de terres consommées et l'impact sur les activités agricoles.

AXE 4 : Revitaliser les centralités

- Urbanisme
- Habitat
- Mobilités



→ Urbanisme

Encourager la mixité urbaine

DOO : permettre le commerce, l'artisanat, les activités ne générant pas de nuisances dans le tissu urbain/villageois

Prendre soin des entrées de bourgs/villages

DOO : poser des limites claires à l'urbanisation, limiter l'urbanisation linéaire de bord de voie

Mettre en valeur les interfaces entre urbanisation et espaces agricoles/naturels

Valoriser les espaces publics centraux / patrimoniaux.

→ Habitat

1- Donner la priorité à :

- La résorption des logements vacants
- L'utilisation des dents creuses

- Stabiliser / réduire la vacance (en fonction de l'armature territoriale) ?
- Donner une définition des dents creuses et des objectifs d'utilisation ?

2- Encourager et encadrer :

- Le renouvellement du parc
- La densification du parc
- Le changement de destination

- Encourager le renouvellement urbain (permettre la dé-densification des centres bourgs/villages)
- Encourager et maîtriser la densification pavillonnaire / le changement de destination

3- Encadrer la consommation foncière :

- Privilégier les extensions greffées et compactes

- Méthode à définir : Enveloppes d'extension ? Densités ? (en fonction de l'armature territoriale)

→ Habitat

- **Répondre à une demande en logement variée** : familles, personnes âgées, jeunes, foyers à très bas revenus...

- **Diversifier localement les parcs de logements**



DOO :

- *cibler les besoins essentiels auxquels répondre dans les PLUi ;*
- *demander / recommander des typologies minimales (tailles / types),*
- *encourager le logement social (dont accession à la propriété en logement individuel).*

→ Mobilités

- Encourager la pratique du covoiturage



DOO : étudier la mise en place d'aires d'intermodalité

- Favoriser les déplacements à pied et à vélo

DOO : valoriser les linéaires inutilisés (voies ferrées, voies communales) pour les déplacements doux

- partager les voiries secondaires / mettre en place des barreaux d'accès à la voie verte



- valoriser le tronçon Vebret – Riom ?

- (re)partager les espaces publics centraux

- créer si besoin des stationnements vélo qualitatifs

- Organiser le stationnement :

- Fluidifier le stationnement de courte durée (commerces, équipements...),
- Assurer le stationnement de longue durée (sur espaces publics ou privés),
- Sur les espaces publics centraux, améliorer la qualité paysagère et repartager l'espace au profit des piétons et vélos,
- Organiser le stationnement touristique : aux abords des grands sites touristiques (rendre plus fonctionnel et moins impactant) ; dissocier le stationnement des randonneurs dans les villages.

AXE 5 : Se donner les moyens d'une attractivité économique

- Economie
- Commerce
- Tourisme



→ Economie

- **Sites à vocation économique (dont les zones d'activités économiques):**
 - **améliorer qualitativement l'attractivité des sites (accès, aménagements, services, intégration paysagère...).**
 - **utiliser en priorité les disponibilités existantes, et cibler les extensions autour des zones d'activités économiques existantes.**
 -  *DOO : déterminer des règles de limitation de la consommation foncière, et des objectifs de densité de construction*

- **Activités hors zones d'activités économiques: faciliter la présence et le développement des activités économiques en multifonctionnalité**
 -  *DOO : encourager / encadrer la mixité urbaine
favoriser la restructuration de bâtis afin d'accueillir des activités en centralités*

- **Poursuivre la démarche globale d'accueil mettant en lien acteurs économiques et actifs (contacts, mobilité, accueil d'actifs, partenariats avec les universités / centres de formation...)**
 -  *DOO : recommandations hors des compétences SCoT, promotion des actions du CD...*

→ Commerce

- **Pérenniser et consolider le maillage de commerces de proximité, en priorisant les implantations dans les cœurs de villes et de bourgs**
- **Encadrer qualitativement les développements du commerce dans les sites périphériques existants**

 **Limiter les extensions commerciales à des projets multifonctionnels (qui permettent une meilleure intégration et une réversibilité des bâtiments)**

 *DOO :*

Définir la localisation préférentielle du commerce

Définir les conditions d'implantation (mini / maxi de surfaces, conditions qualitatives)

Réaliser un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC), annexe du DOO ?

NB : le DAAC est devenu obligatoire depuis la loi ELAN (pour les procédures lancées après promulgation)

→ **Tourisme**

Définir des sites à haute valeur touristique ?

DOO : double approche : flécher les aménagements touristiques / amener des dispositions liées au paysage et patrimoine ?

Hébergements :

- **Encourager la montée en gamme et la diversification**
- **Localiser les besoins en hébergement-restauration / hébergement-restauration de grande capacité ?**

- **Inscription des projets d'unités touristiques nouvelles structurantes (UTNS). Un projet éventuel à ce jour : extension du golf de Mauriac**

Rappel des seuils :

- *hébergements de + 12 000 m² de surface de plancher*
- *aménagements de terrains de golf de + de 15 ha*
- *aménagements de terrains de camping de + de 5 ha*
- *aménagements de terrains de sports motorisés de + de 4 ha*

NB : demande faite aux communautés de communes de faire remonter les éventuels projets d'UTNS

Décembre 2018 : Remise d'une version de travail du PADD au syndicat mixte

Fin décembre: Diffusion du PADD aux élus du conseil syndical

Janvier 2019 :

- Diffusion du PADD aux élus du territoire et PPA
- Atelier transversal sur le PADD
- En parallèle, intégration des 4 nouvelles communes

Printemps 2019:

- Validation du PADD : réunions publiques, débat du conseil syndical
- Poursuite du travail sur le DOO (ateliers thématiques, version de travail...)